



## LE LANGAGE REFLÈTE ET FAÇONNE LES RÉALITÉS SOCIALES : UNE PRISE DE POSITION DE LA RFRE

Depuis une dizaine d'années, nos sociétés sont (re)traversées par divers mouvements sociaux émancipateurs (anticolonial et antiraciste, féministe, LGBTQIA+, etc.) qui militent pour davantage de justice sociale. À titre d'exemple, il est possible de citer le mouvement *Idle no more* (« Jamais plus l'inaction »), qui se déploie depuis 2012 pour défendre le respect et la souveraineté des peuples autochtones au Canada. De son côté, le mouvement *Black Lives Matter* (« Les vies noires comptent ») a émergé en 2013 pour dénoncer le racisme systémique et les violences policières envers les personnes noires. Quant au mouvement *Ni Una Menos* (« Pas une de moins »), il est né en 2015 à la suite des manifestations massives organisées en Argentine contre les féminicides, puis contre tout type de violences et de discriminations de genre.

Si le chemin parcouru est important, les discriminations sont encore bien trop nombreuses aujourd'hui, tant dans nos sociétés que dans le langage parlé et écrit. Le langage non seulement refléterait les réalités sociales, mais il les façonnerait également de manière importante, contribuant ainsi à la construction et à la perpétuation des discriminations et des stéréotypes. Ceux-ci touchent autant les femmes que les minorités, telles que les personnes LGBTQIA+, les personnes racisées et les personnes en situation de handicap, pour ne citer que quelques groupes. C'est en réaction à ces constats que le langage inclusif s'est progressivement développé. Le terme « langage inclusif » désigne un langage qui n'exclurait personne pour motif de genre, d'âge, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de handicap ou tout autre motif (Loison *et al.*, 2020 ; Loison et Perrier, 2022 ; Viennot, 2020). Le recours à un langage inclusif doit permettre de visibiliser les femmes et les minorités de genre, mais également de lutter contre toute forme de racisme, d'âgisme ou de discrimination envers les personnes en situation de handicap.

Cela dit, la mise en œuvre d'un langage inclusif à l'écrit soulève de nombreuses questions. En effet, à ce jour il n'existe pas de norme de rédaction du langage inclusif qui fasse consensus. D'ailleurs, aucune norme ne saurait entrer en résonance avec les préoccupations et les attentes de tous les groupes au sein de la société ni prétendre pouvoir toutes les satisfaire. La langue étant considérée comme vivante, il importe de garder en tête qu'elle évolue et continuera d'évoluer, tout comme notre apprentissage de celle-ci. Il s'agit de faire preuve de réflexivité, de porter une attention particulière aux termes que nous utilisons afin de ne pas perpétuer de biais de genre ou renforcer des stéréotypes autour du handicap, par exemple.

La **Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie** est publiée par CARAFE, la Communauté pour l'Avancement de la Recherche Appliquée Francophone en Ergothérapie

doi:10.13096/rfre.v8n2.237

ISSN: 2297-0533. URL: <https://www.rfre.org/>



Malgré l'absence de norme universelle de rédaction du langage inclusif, certains principes peuvent néanmoins être observés. À propos de l'application du langage inclusif en rapport au genre, les linguistes et autres spécialistes (p. ex. Abbou *et al.*, 2018 ; Gygax *et al.*, 2021) encouragent le recours à des formes de langage inclusif non systématiques, c'est-à-dire des formes de langage qui soient le résultat d'une réflexion, d'une tentative de rendre compte de la réalité que l'on veut décrire. Par exemple, une personne mal à l'aise avec le recours à des formes de genre neutres qui favorisent l'inclusion de personnes non binaires pourrait choisir de parler des ergothérapeutes au féminin uniquement. Un tel choix peut être justifié par le fait que les ergothérapeutes sont en grande majorité des femmes et que c'est bien la réalité qu'elle souhaite décrire. Mais il est également possible de proposer une double désignation des ergothérapeutes, au féminin et au masculin, si cette personne pense que cela est plus représentatif de la réalité. Cela se fait en respectant l'ordre alphabétique pour l'ordre d'apparition des noms (« les étudiantes et les étudiants » mais « les traducteurs et les traductrices »). D'autres vont préférer l'utilisation du point médian pour conserver un style synthétique (« les étudiant·e·s ») ou avec l'ajout de la marque du neutre « les étudiant·e·s·x ». Pour l'accord de l'adjectif, c'est la règle grammaticale dite de la proximité qui est appliquée (« les traducteurs et les traductrices sont rémunérées »), ce qui permet d'alterner dans le texte les accords au féminin et au masculin.

Concernant les autres formes de langage inclusif, soit les formulations en matière d'âge, de race, de handicap ou de désignation de personnes atteintes dans leur santé, des formulations non discriminatoires sont rendues possibles notamment en évitant la substantification (préférer « les personnes présentant une schizophrénie » plutôt que « les schizophrènes », les « personnes en situation de handicap » plutôt que « les handicapés »). En matière d'âge, le plus simple est de donner des fourchettes d'âge, comme « personnes de 18 à 25 ans » ou « personnes de plus de 65 ans » ou de mentionner plutôt un statut (majorité, retraite). À noter que l'âge « adulte » comprend tous les âges de la vie succédant à l'adolescence. Par ailleurs, l'utilisation de certains termes jugés problématiques tels que « une personne de couleur » sont déconseillés. À la place, l'utilisation du terme « une personne racisée » est conseillée (Amnesty International, 2022). De plus, lorsqu'on ne se réfère pas à des catégories scientifiques, on choisira de préférence les dénominations choisies par les personnes concernées plutôt que d'autres dénominations existantes (par exemple « seniors » plutôt que « personnes âgées »). Enfin, de façon générale, une règle peut être énoncée ici : il est nécessaire de s'enquérir auprès des personnes concernées de quelle(s) manière(s) elles souhaitent être appelées afin d'adapter son langage en fonction du milieu et des personnes avec qui l'on se trouve. Ce tour d'horizon met ainsi en lumière l'aspect évolutif et situationnel du langage et la possibilité de choisir entre plusieurs formes de langage inclusif lors de la rédaction. Les personnes soucieuses d'utiliser le langage inclusif dans leurs écrits sont donc encouragées à choisir la forme de langage la plus adaptée à chaque situation ou celle qui leur convient le mieux.

C'est dans ce contexte que le comité et le bureau éditorial de la RFRE ont entamé une réflexion entourant le langage inclusif. La RFRE était déjà sensible aux enjeux liés à la justice sociale, ayant par exemple contribué à la traduction de la déclaration antiraciste rédigée par le comité éditorial du *Journal of Occupational Science* (Stanley *et al.*, 2021), également publiée dans l'édition d'automne 2021 de la revue (Nussbaumer,

2021). En 2020, la revue s'est donné l'objectif d'évaluer la possibilité d'intégrer des pratiques de langage inclusif qui puissent inclure la société dans son ensemble, visibiliser les femmes et les minorités et limiter la perpétuation de violences et de discriminations. Or, l'aspect évolutif et situationnel du langage inclusif décrit précédemment représente un enjeu de taille pour l'harmonisation des textes d'une revue scientifique. Historiquement, le milieu de l'édition a eu tendance à adopter une posture normative en matière d'écriture, se référant à une multitude de règles très précises, afin de garantir la publication de textes uniformes. À titre d'exemple, pensons aux règles de l'American Psychological Association que plusieurs revues scientifiques, dont la RFRE, suivent pour harmoniser la présentation des articles. C'est pourquoi, par ethos professionnel, la RFRE, comme d'autres revues scientifiques (Arbogast, 2017), aurait pu chercher à écarter les enjeux autour du langage inclusif. En dépit de ces considérations, le bureau éditorial de la RFRE a néanmoins cherché à élaborer un projet d'application, à la fois réaliste et tenant compte des contraintes éditoriales et des ressources à disposition de la RFRE. En parallèle, le bureau éditorial a commencé à recevoir et à publier des manuscrits utilisant un langage inclusif (p. ex. Latulippe et Giroux, 2020), venant renforcer l'intérêt de mener à terme un projet d'application du langage inclusif dans la RFRE.

C'est ainsi que, sur la base des travaux menés par le bureau éditorial autour du thème du langage inclusif, les membres du comité éditorial de la RFRE ont adopté une position officielle concernant le langage inclusif, lors du congrès de la World Federation of Occupational Therapists (WFOT) qui s'est tenu à Paris en août 2022. Le comité a adopté la position suivante :

La RFRE est sensible à l'utilisation du langage inclusif dans le but de rendre visibles les situations de mixité ou de non-mixité du monde social. La RFRE accueille donc favorablement la soumission de manuscrits recourant à un langage inclusif. Ce faisant, toute personne est libre de soumettre un manuscrit comme elle le souhaite. Ce choix n'aura aucun impact sur la décision éditoriale de la RFRE.

En d'autres termes, si la RFRE se positionne favorablement face au recours à un langage inclusif, le choix d'utiliser ou non le langage inclusif demeure à la discrétion des personnes qui soumettent un article à la RFRE et n'a aucun impact sur la décision éditoriale d'accepter ou non un manuscrit. Cette position présente l'avantage de montrer la sensibilité de la RFRE envers les enjeux de justice sociale et d'utilisation du langage inclusif, tout en laissant le loisir aux auteurs et autrices de choisir la forme d'écriture qui leur convient.

Cette résolution s'accompagne également d'un projet d'application, qui comprend, d'une part, le recours à un langage inclusif entre les membres du bureau éditorial, dans leurs communications et sur le site internet ; et d'autre part, la formulation de recommandations aux auteurs et autrices de façon à garantir une certaine uniformisation du langage inclusif dans les textes et ainsi de faciliter le travail éditorial. Ces recommandations sont à la disposition des personnes désireuses d'utiliser un langage inclusif dans leur manuscrit dans l'onglet « Soumissions » du site internet de la revue. Comme il n'existe pas de norme universelle du langage inclusif, ces recommandations n'ont bien sûr aucune valeur prescriptive. Enfin, le projet

d'application d'un langage inclusif comprenait la rédaction d'un éditorial sur la question, ce qui est désormais chose faite.

Au terme de ce premier pas, que certaines et certains qualifieront d'audacieux, la RFRE fait le pari que son ouverture permettra de proposer une variété de textes représentatifs de la diversité que comprennent nos communautés. La RFRE demeure toutefois lucide. Une telle position contribuera peu à amoindrir les enjeux de justice sociale dans nos sociétés et reste essentiellement symbolique. Elle offre toutefois la possibilité aux auteurs et autrices qui le souhaitent de soumettre des articles en accord avec leurs valeurs et leur conscience. Dans le monde de l'édition scientifique généralement très normatif, c'est finalement un grand pas que fait aujourd'hui la RFRE en promouvant l'expression de cette liberté de conscience.

Léa Nussbaumer, ergothérapeute, MSc, Assistante de réseau  
 Marc-André Pellerin, ergothérapeute, PhD, Professeur HES associé  
 Mathilde Berger, ergothérapeute, PhD(c), Assistante HES  
 Alison Borda, ergothérapeute, MSc, Assistante HES  
 Clarisse Mottaz, ergothérapeute, MSc(c), Assistante HES  
 Virgile Paupelin, ergothérapeute, MSc(c), Assistant HES  
 Nicolas Kühne, ergothérapeute, PhD, Professeur HES ordinaire

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO), Suisse

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abbou, J., Arnold, A., Candea, M. et Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 44. <https://doi.org/10.4000/semen.10800>
- Amnesty International. (2022). Guide de langage inclusif. [https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/langage-inclusif/langage-inclusif/20210210\\_guide-langage-inclusif-fr.pdf](https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/langage-inclusif/langage-inclusif/20210210_guide-langage-inclusif-fr.pdf)
- Arbogast, M. (2017). La rédaction non-sexiste et inclusive dans la recherche : enjeux et modalités pratiques (Documents de travail, no 231). Institut national d'études démographiques. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/redaction-non-sexiste-inclusive-recherche/>
- Gygax, P., Zufferey, S. et Gabriel, U. (2021). Le cerveau pense-t-il au masculin ? *Le Robert*.
- Latulippe, K. et Giroux, D. (2020). Être responsable socialement en ergothérapie à travers la recherche participative. *Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie*, 6(2), 3-6. <https://doi.org/10.13096/rfre.v6n2.189>
- Loison, M. et Perrier, G. (2022). Un « langage excluant » ? Solidité, sincérité et enjeux des arguments d'opposition à l'écriture inclusive. *Travail, genre et sociétés*, 47(1), 153-156. <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2022-1-page-153.htm>
- Loison, M., Samuel, O. et Théron, F. (2020). L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03542374/document>
- Nussbaumer, L. C. J. (2021). Collaboration avec le *Journal of Occupational Science*. *Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie*, 7(2), Art. 2. <https://doi.org/10.13096/rfre.v7n2.216>
- Stanley, M., Rogers, S., Forwell, S., Hocking, C., Nayar, S., Rudman, D. L., Prodinger, B., Vera, L. F., Townsend, E. E., Magalhaes, L., Simaan, J., Reid, H. et Pols, V. (2021). A pledge to mobilize against racism – Translated. *Journal of Occupational Science*, 28(3), 388-397. <https://doi.org/10.1080/14427591.2021.1921562>
- Viennot, É. (2020). Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! *Les Éditions iXe*